

A Paris

Secrétariat général

Département
Affaires juridiques
et commande publique
Pôle Affaires juridiques
N/Réf. : DAJCOP/164/25

Personne à contacter :
CULOT Ogier
marches@cnaf.fr

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

A l'attention des candidats ayant retiré un dossier de consultation

Objet : A.O.O 04/25 « *Conception et réalisation de plans médias et achats d'espaces pour la branche Famille* »

Renseignements complémentaires

Madame, Monsieur,

A la suite de questions posées par des candidats dans le cadre de l'appel d'offres référencé en objet, je vous communique ci-joint les réponses qui sont apportées.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le Directeur du Département des Affaires Juridiques
et de la Commande Publique

Stéphane Cassat



Numéro	Question	Réponse
1	Concernant la section "contenu de l'offre" mentionnée dans le règlement de consultation, devons-nous répondre à un cas spécifique (budget cibles...) ?	Il est demandé aux soumissionnaires de fournir l'ensemble des éléments demandés au 1. de la section V « contenu de l'offre » du règlement de la consultation. Ces éléments incluent notamment l'outil d'évaluation financière (OEF), qui prévoit des cas spécifiques, au travers de deux bons de commande type pour des campagnes de budget déterminé.